

J.-N. Céré : mauvaise volonté dans l'expédition des épices aux Amériques

Jean-Nicolas Céré aux administrateurs de l'Isle de France, le 21 août 1787

Un document du Mauritius Institute *Lettres du Jardin de l'Isle de France, Lettres...*, V, f. 156-157.
Transcription de Madeleine Ly-Tio-Fane dans son ouvrage *Mauritius and spice trade. The odyssey of Pierre Poivre*, en page 139. Reproduit avec son aimable autorisation.
=====

Le 21 août 1787

MM. le vicomte de Souillac
et Motais de Narbonne

Messieurs,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire concernant la demande faite par le Ministre l'année dernière, d'arbres à épicerie pour Cayenne. Permettez Messieurs que je remette sous vos yeux dans le Cahier n° 1, ce que j'ai eu l'honneur de vous répondre à ce sujet, et d'écrire à Mgr le Maréchal de Castries, et de vous représenter, qu'après le zèle que vous avez montré pour le premier envoi qui a été fait pour Cayenne, en accordant un vaisseau frété exprès, tout l'argent nécessaire à cette expédition, un homme pour soigner les plants ; moi en employant toutes mes connaissances pour que ces arbres fussent bien et convenablement plantés, nous ne devons d'autant moins entreprendre un deuxième envoi qu'après les plus grandes précautions, que le premier n'ayant pas réussi complètement, cet événement a été attribué à des causes que je n'aurais jamais pu prévoir, et qui m'ont été on ne peut pas plus sensibles.

D'après ce qui est arrivé, je crois que si M. le Maréchal de Castries pense toujours qu'il est à propos de multiplier le muscadier, le giroflier à Cayenne et à St Domingue, sans qu'il en résulte d'inconvénients pour la chose par elle même, ou le commerce national, sans un malheur évident pour ces îles-ci éloignées de l'Europe, où cet objet aurait pu être concentré, ce que je soumets à ses lumières, il est à propos, pour sa propre tranquillité comme ministre, pour s'éviter des importunités des habitants de Cayenne qui me paraissent fort difficiles à contenter et qui croient qu'on n'en a jamais fait assez pour eux, car tel est leur caractère, (les capitalistes qui ont des intérêts dans cette colonie, en dernière tentative, sous M. de Boynes, avaient engagé ce ministre à proposer au Roi que tous les arbres à épicerie et autres objets de commerce qui pouvaient se trouver à ces îles, fussent transférés et concentrés à celle de Cayenne, et que les premières fussent réduites à être purement et simplement agricoles ; il comptait faire cette proposition à Sa Majesté, le jour même de son exil, et on assure, qu'en sortant du Conseil pour la dernière fois, il disait à notre jeune Monarque, *Sire, vous ne voulez donc pas écouter mon mémoire* qu'il regardait comme un chef-d'œuvre, *sur les Isles de France et de Bourbon* [sic] et qu'il s'en fut très touché du refus que fit le Roi de l'entendre. Cette anecdote m'a été écrite par M. Poivre lui-même qui était pour lors à Paris) et à nous, Messieurs, tout reproche à venir, il est à propos dis-je, que le Ministre fasse partir directement de Cayenne un vaisseau avec toutes les caisses nécessaires et un de ses habitants choisi pour recevoir, conduire et soigner les muscadiers que le Jardin du Roi pourra lui délivrer, et sans reproche pour la troisième fois.

Le Sr Richard, jardinier, s'est offert à moi pour être le conducteur du premier envoi intéressant que le Ministre pourrait ordonner, mais je n'oserai plus désormais, ni le choisir, ni me mêler désormais de la transplantation de ces arbres dans les caisses, et je préfère toujours ma première opinion.

Je dois vous observer, Messieurs, que ces îles-ci n'ont presque point encore de muscadiers. L'ouragan de décembre dernier a détruit presque tous les provins de ces arbres femelles que j'avais faits au Jardin du Roi. Ceux réchappés de la dévastation, en très petit nombre, demanderont encore un an avant d'être assez enracinés pour être transplantés, ensuite quelque temps d'éducation dans les caisses, avant d'être transportables par un trajet de mer aussi considérable. En outre des créoles délivrés aux habitants dans ce mois-ci, j'ai eu la précaution d'en conserver une douzaine pour nous mettre dans le cas d'exécuter

les ordres ultérieurs que nous pourrions recevoir du Ministre, s'il se détermine toujours, si sérieusement il songe à donner ce riche arbre aux colonies américaines.

Nous ne saurions, désormais, avoir de muscades des anciens arbres de souche fouettés cruellement par le même ouragan qu'en 1789 [1786], si toutefois ils n'éprouvent point encore d'ici là quelque événement fâcheux, et les créoles sont encore trop peu âgés pour en donner avant 3 ou 4 ans, les plus avancés femelles ayant été aussi très maltraités.

Le Cahier n° 2 vous présentera, Messieurs, ma correspondance avec le Ministre, avec M. le Comte de La Luzerne, relativement à l'envoi à faire du giroflier et du muscadier pour l'île de St Domingue, votre décision à ce sujet d'après les observations que j'ai eu l'honneur de vous faire, et vous instruira des envois d'arbres que les vaisseaux allant à cette île m'ont permis de faire à ce Gouverneur général.

Le Cahier n° 3 vous offrira copie des lettres que je viens de recevoir de M. le Maréchal de Castries, de mes réponses, et d'une de M. l'abbé Tessier chargé des pépinières, et des essais en tout genre qui se font au château de Rambouillet sous les yeux du Roi. Vous y verrez Messieurs, ma découverte la plus récente sur les différends poivriers, l'espérance qu'elle nous donne, et les avantages qu'elle nous promet.

D'après tout ce que vous verrez Messieurs dans ces trois Cahiers, il est à présumer que le ministre a renoncé à l'introduction du giroflier et du muscadier pour St Domingue qui possède déjà le cannellier ainsi que Cayenne et la Jamaïque, et pour quelque temps, à tout envoi indirect du muscadier pour Cayenne.

Je suis avec respect Messieurs, etc.

Pour copie Signé Céré

* * *